

# Le vignoble veut pouvoir arracher dès mi-octobre temporairement à 2 500 €/ha et définitivement à 4 000 €/ha

Toujours en négociation à Bruxelles, le dispositif de restructuration différée de +/- 100 000 hectares de vignobles français doit aboutir d'ici la fin de l'année pour la filière qui reste mobilisée et souhaite sonder les candidats à l'arrachage pour chiffrer les surfaces sur la sellette.

Par Alexandre Abellan Le 12 avril 2024

Lire plus tard 

Partage   



Les représentants de la filière appellent à la concrétisation de l'annonce du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, du 31 janvier. - crédit photo : Adobe Stock

**A** lors que la situation économique du vignoble reste particulièrement tendue sur les marchés français et export, Jérôme Despey, le président du conseil spécialisé vin de FranceAgriMer, reconnaît que « *la situation n'est pas encourageante* ». Pour redonner du souffle et un cap à la filière (en parallèle de son plan stratégique), ses représentants appellent à la concrétisation de l'annonce du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, du 31 janvier dernier, la mise en place pour la prochaine campagne d'un arrachage cofinancé à 150 millions d'euros sur les fonds nationaux. « *Nous allons arriver au bout de la période des trois mois annoncés pour avancer sur l'arrachage temporaire et l'arrachage pour perte de potentiel de production définitif* » pointe Jérôme Despey, indiquant que les travaux se poursuivent avec le ministère et la Commission Européenne « *pour caler les modalités de mesures exceptionnelles de l'arrachage temporaire et de l'arrachage pour perte de potentiel* ».

Martelant l'objectif d'un arrachage effectif dès la mi-octobre, la filière travaille sur la base d'un arrachage temporaire à 2 500 €/ha « *dont ne connaît pas encore la durée de blocage de l'autorisation de plantation avant de pouvoir replanter* » et sur le principe d'un arrachage avec perte de potentiel de production à 4 000 €/ha « *avec possibilité ou pas de faire de la diversification, l'option est laissée ouverte actuellement* » esquisse Jérôme Despey. Pour tenir le délai de premiers arrachages lancés cet automne, le président du conseil spécialisé attend un retour formel de la Commission Européenne d'ici fin avril/début mai sur les modalités du dispositif.

## Forme de sondage

« *La volonté que l'on a, c'est de lancer un appel à manifestation d'intérêt sur les deux mesures, une forme de sondage d'ici la fin du mois d'avril, pour répondre pour permettre pour recenser et calibrer les besoins. On a toujours évoqué 100 000 hectares, correspondant au surplus de 4 à 5 millions hectolitres qui déstabilisent les marchés* » poursuit Jérôme Despey, notant que « *personne n'est capable de dire ce qui va se passer dans les bassins de production.* »

En cette période d'élections européennes (dimanche 9 juin en France), la filière vin maintient la pression pour mener à bien ce dispositif d'arrachage. D'autres demandes sont en cours : « *stockage privé, mesure aval, aide à la restructuration économique des entreprises (avec l'arrachage, il peut y avoir besoin d'accompagnement des outils économiques, je pense aux caves coopératives). Il n'y a pas d'avancée et une forme d'impatience se crée* » conclut Jérôme Despey.